

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 22/07/2025

DECISION N° 20250722_B_085

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Emmanuel SALGADO,
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY,

Étaient excusés représentés : Claude VIAL : Pouvoir donné à
M. GIRODET, Patrick Bruno MARCON : Pouvoir donné à
M. RIVET, Nathalie JOLIVET : Pouvoir donné à
Mme BONNEFOY

Était excusée : Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du
18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Culture - Patrimoine :
Objet : Convention de mise à disposition de Mlle Elise THIBAUD à passer avec le SAT
« Hors les Murs – PRISME 21 Loire »

Le Bureau,

N° 20250722_B_085

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de mise à disposition à passer avec le SAT « Hors les Murs – PRISME 21 Loire » concernant Madame Elise THIBAUD, à raison de 5,5 h par semaine (3,5 h à la médiathèque de Saint Didier en Velay et 2 h de soutien au SAT) pour une période d'un an à compter du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026, pour un montant mensuel forfaitaire de 390,00 € TTC les six premiers mois puis 434,00 € TTC les six suivants.
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 22 juillet 2025

AR Prefecture

043-244301131-20250722-20250722_B_085-AU
Reçu le 07/08/2025

Le Président

Frédéric GIRODET

